

Le règlement a été mis à disposition des membres sur www.bvoudon.fr accès réservé C.L.E. / réunions.

Madame Régine BRUNY demande que l'ensemble des membres C.L.E. soient informés de l'avis rendu par le Bureau sans attendre la parution dans le rapport annuel.

Monsieur DEGAND ajoute que cela permettrait de connaître l'évolution des dossiers.

Monsieur Michel de SIMIANE – Lorsque l'avis est rédigé, il serait intéressant de préciser si c'est à la majorité ou à l'unanimité.

Madame Régine TIELEGUINE – C'est effectivement précisé dans le courrier adressé au Préfet.

Monsieur Louis MICHEL précise que depuis l'origine de la C.L.E. les réunions sont publiques. C'est une particularité sur le bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Louis MICHEL demande si quelqu'un veut un vote à bulletin secret : Non.

Vote du règlement intérieur avec la modification demandée : Unanimité.

3. DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER AU BUREAU (COLLEGE DES ELUS)

Mme Claire MORICE a démissionné de la C.L.E. Il y a donc un poste vacant au bureau pour le collège des élus.

Monsieur Louis MICHEL demande s'il y a des candidats.

Monsieur Michel RAIMBAULT est élu membre du bureau à l'unanimité des membres du collège des élus présents ou représentés.

4. PRESENTATION DU P.A.O.T. (PLAN D'ACTION OPERATIONNEL TERRITORIALISE) PAR LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Le P.A.O.T. est une déclinaison du programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Madame Anne KIENTZLER (D.D.T.² 49) et Monsieur ANDRE (D.D.T. 53) interviennent.
Cf. présentation powerpoint.

Monsieur Louis MICHEL retient que les syndicats de bassin ont une grosse responsabilité pour la qualité de l'eau.

Monsieur Alain BAGOUET demande quel est le linéaire du Chéran aval ?

La masse d'eau « Chéran aval » représente un linéaire de 14,7 km.

Monsieur Alain BAGOUET – Est-ce qu'il y a une relation de cause à effet entre la création de l'usine de traitement de l'industrie située à St Saturnin du Limet et la situation assez bonne de la qualité du Chéran ?

Monsieur Louis MICHEL répond oui.

Madame Rachel LABRUNIE – Sur la courbe de qualité du Chéran, on observe une baisse consécutive aux aménagements de l'usine. Le Chéran retrouve un profil comparable aux autres cours d'eau pour les paramètres nitrates et phosphore.

Monsieur Louis MICHEL observe qu'il y a 4 départements sur le bassin versant de l'Oudon, qu'en est-il des P.A.O.T.³ sur la Loire-Atlantique et l'Ille et Vilaine ?

² Direction Départementale des Territoires

³ Plan d'action opérationnel territorialisé

Madame Anne KIENTZLER précise qu'il y a des leviers réglementaires, financiers, de sensibilisation pour chacune des thématiques concernant les 2 départements, chaque département a fait son P.A.O.T, il n'y a donc pas de zone blanche. Pour les Pays de la Loire, la stratégie est partagée à l'échelle régionale. Par contre, il n'y a pas eu de travail avec l'Ille et Vilaine, elle doute qu'il y ait des écarts.

Monsieur Michel de SIMIANE - L'I.P.R.⁴ est observé de façon ponctuelle et peut être très influencé par les facteurs du moment, c'est intéressant mais il faut être prudent sur son utilisation. Sur les facteurs de classement des masses d'eau en bon état ou non, il n'y a pas de continuité des indicateurs, cela pose un problème de rigueur. Monsieur Olivier MORILLON – Les données I.P.R. sont recueillies toujours au même endroit depuis 30 ans. Cela permet un bon suivi.

Madame Régine BRUNY – Concernant l'assainissement non collectif, les collectivités compétentes ont la possibilité d'ouvrir des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour aider les particuliers. Il faut qu'elles prennent ce sujet en considération au même titre que les aides aux agriculteurs, collectivités... Elle demande quelles sont les 2 entreprises qui sont visées dans le P.A.O.T. ? Madame Anne KIENTZLER et Monsieur ANDRE – Lactalis à Craon et Paulstra à Segré (actions déjà réalisées). Madame Régine BRUNY n'est pas satisfaite pour les industries. Il n'y a pas d'actions pour les années à venir.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE apprend la priorisation sur les plans d'eau, et le travail d'un chargé de mission. Seront-ils associés à la réflexion ? Monsieur Louis MICHEL retient la proposition.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Quelles articulations entre S.A.G.E., S.D.A.G.E. et P.A.O.T., impression d'un niveau supplémentaire et à quoi sert la C.L.E. ? Monsieur Louis MICHEL a compris qu'il y a un S.D.A.G.E. avec un programme de mesure. Le P.A.O.T. est comme un tableau de bord pour savoir ce qui se fait pour rapporter à l'Europe. La C.L.E. n'est pas associée au P.A.O.T., par contre la C.L.E. a donné un avis sur le S.D.A.G.E. et le programme.

Monsieur Michel de SIMIANE – Quel rôle des services de l'Etat lors de la préparation d'un contrat de bassin ? L'Etat interviendra-t-il pour que le programme P.A.O.T. soit dans le contrat de bassin ? Madame Anne KIENTZLER – Le P.A.O.T. n'est pas opposable. Si le contrat territorial n'est pas suffisant, l'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne interviennent pour que l'ambition soit plus forte.

Monsieur Louis MICHEL met fin aux échanges sur ce dossier.

5. TAUX D'ETAGEMENTS DES COURS D'EAU

5.1. Présentation de l'indicateur et des enjeux

Madame Régine TIELEGUINE présente l'indicateur et ce que qui est inscrit au S.A.G.E.

5.2. Situation en 2016 par rapport aux objectifs fixés

Madame Régine TIELEGUINE présente l'évolution de l'indicateur calculé en 2003 et 2012 (figure au S.A.G.E.), et calculé au 30 juillet 2016.

5.3. Validation des objectifs définitifs conformément au S.A.G.E.

Madame Régine TIELEGUINE explique que la C.L.E. s'était engagée à définir en 2017 les objectifs définitifs de taux d'étagement.

⁴ Indice poissons rivière

Elle présente la proposition du bureau :

- Réviser les objectifs fixés lors de l'approbation du S.A.G.E. pour les masses d'eau qui ont bénéficié d'une étude pour le rétablissement de la continuité écologique,
- Conserver les objectifs fixés précédemment pour les autres masses d'eau.

Madame Régine BRUNY – Pourquoi être moins disant sur l'objectif définitif alors que cela est déjà atteint ?

Monsieur Michel de SIMIANE – L'objectif est fixé, on a été bon, on n'a pas de raison de le modifier. On constate qu'on a fait mieux que l'objectif.

Madame Régine BRUNY - Est plus intéressant de fixer un taux de 0,13 pour la Sazée au lieu de 0,15 puisqu'en 2016 on a atteint 0,13.

Monsieur Michel de SIMIANE – Ce n'est plus l'objectif, c'est le résultat atteint.

Monsieur ANDRE propose de mettre l'objectif et entre parenthèse le résultat atteint.

Monsieur Louis MICHEL signale pour l'Oudon un obstacle qui ne peut pas être supprimé, ouvrage de l'étang de la Guéhardière, car l'étude de continuité écologique indique que l'on aggrave les inondations à Craon si on rétablit la continuité écologique.

Madame Anne KIENTZLER constate que pour le Chéran aval, masse d'eau témoin retenue dans le P.A.O.T., l'objectif n'est pas plus ambitieux que la situation actuelle.

Monsieur Louis MICHEL – S'il y a des opportunités, elles seront saisies.

Monsieur ANDRE – l'I.P.R.⁵ est moyen. Il faut donc améliorer la circulation des poissons sur cette masse d'eau.

Madame Rachel LABRUNIE – L'I.P.R. est une donnée ponctuelle. 2010 I.P.R. est bon. 2014 I.P.R. est passable. Voir comment sera l'I.P.R. 2017, avant de déployer des actions sur cette masse d'eau.

Monsieur Michel de SIMIANE – Le taux fractionnement est plus pertinent que le taux d'étagement pour améliorer les conditions de circulation des poissons, il faudra se fixer un objectif de taux de fractionnement.

Monsieur, Louis MICHEL signale qu'il est difficile de travailler sur l'Oudon pour effacer les ouvrages, ce seront donc des aménagements qui amélioreront le taux de fractionnement.

Madame Régine BRUNY – Quand on agit sur le taux d'étagement, on est meilleur sur la qualité de l'eau.

Monsieur Louis MICHEL – La règle des vannages continue de s'appliquer sur le bassin de l'Oudon.

Monsieur Olivier MORILLON – Sur la Verzée, passer à orange pas assez ambitieux.

Monsieur Joël RONCIN – Mettre l'objectif haut, il faut que le syndicat puisse mener les actions sur tous les fronts. Il y a aussi un aspect humain.

Monsieur Louis MICHEL – Ce sont des ouvrages avec droits d'eau, il y a aussi des oppositions locales.

Monsieur Hervé FOUCHER – Le syndicat n'a pas la maîtrise foncière.

Monsieur Louis MICHEL propose de valider les objectifs proposés par le Bureau en précisant entre parenthèse ce qui est déjà atteint. Cf. tableau ci-annexé.

Vote : adopté à la majorité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 6

6. PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES INDICATEURS PRINCIPAUX DE SUIVI DU S.A.G.E. ET DE L'ETAT DES EAUX

Chaque année est présenté en Commission Locale de l'Eau l'évolution de l'état de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

⁵ Indice poissons rivière

Madame Rachel LABRUNIE présente essentiellement les indicateurs qui ont évolués depuis la dernière présentation en 2016.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Suivi de la qualité de l'eau : on ne tient pas compte des produits hormonaux.

Madame Rachel LABRUNIE – Cela ne fait pas partie des suivi de l'A.R.S.⁶

Des analyses ont été réalisées par la C.L.E. en 2016 (cf. présentation dans le procès-verbal de la C.L.E. plénière du 9 novembre 2016). Une nouvelle analyse est prévue en 2017.

Monsieur Louis MICHEL n'a pas retenu de problème particulier.

Madame Régine BRUNY précise que cela figure au rapport annuel.

Monsieur Michel de SIMIANE – Sur les moyennes présentées, il faut préciser le nombre de données (coefficient de variation).

Monsieur Olivier MORILLON demande quel est l'avenir de la prise d'eau de Segré ?

Madame Rachel LABRUNIE – La qualité de l'eau n'est pas mirobolante, elle a évolué avec des taux qui ont diminués ces dernières années.

Monsieur Alain BAGOUET estime que c'est long.

Monsieur Louis MICHEL – C'est intéressant de garder Segré pour la diversification de la ressource en eau.

Monsieur Alain BAGOUET – Si Segré ferme, cela ne pénalise pas la diversité des prélèvements. L'amélioration de la qualité de l'eau n'est pas suffisante pour que l' A.R.S. approuve de poursuivre le prélèvement. Dès qu'il y aura une usine neuve à Chazé-Henry, le prélèvement dans l'Oudon ne sera plus nécessaire.

Monsieur Louis MICHEL – C'est un choix qui revient au syndicat.

Monsieur Alain BAGOUET – Le syndicat met 38 à 39 000 € annuels pour l'amélioration de la qualité de l'eau de l'Oudon.

Madame Régine BRUNY note des efforts sur le phosphore alors qu'on reste passable, le résultat évolue mal.

Monsieur Louis MICHEL – le problème du phosphore est qu'il est bloqué dans les sédiments.

Madame Rachel LABRUNIE – D'un point de vue sanitaire le phosphore ne pose pas de problème.

7. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2016

Le rapport annuel de la C.L.E. est présenté dans un format imposé par le bassin Loire-Bretagne. Il doit être validé en C.L.E. plénière avant diffusion auprès des Préfets et des instances du bassin. Il est également remis aux acteurs locaux.

Le rapport annuel était à disposition des membres sur www.bvoudon.fr accès réservé C.L.E. / réunions.

Madame Régine TIELEGUINE en donne lecture et demande s'il y a des observations.

Madame Régine BRUNY observe que l'application de la règle sur les ouvrages n'est pas respectée : différence entre le nombre d'ouvrages ouverts et le nombre soumis à la règle.

Monsieur Louis MICHEL – Il y a par exemple une demande de dérogation sur l'ouvrage Margerie pour des raisons techniques.

Monsieur Olivier MORILLON précise qu'il n'y a pas de dérogation accordée.

Madame Régine BRUNY – quelle action est menée sur cet ouvrage ?

Monsieur Christian PERROIS – L'étude pour la continuité écologique est engagée par le S.B.O.S.

Monsieur Olivier MORILLON – C'est un ouvrage légal, le projet de rivière de contournement est validé par le Préfet, cela répondra à la continuité pour le poisson mais pas pour les sédiments.

Il précise que les ouvrages en Maine et Loire ne sont pas classés en liste 2, le Département ne fera donc pas d'aménagement. Il y a une incohérence car l'Oudon en Mayenne est classé en liste 2.

⁶ Agence régionale de santé

Madame Régine BRUNY – La masse d'eau « étang de la Blisière » est en état moyen. Il n'y a pas d'actions menées ?

Madame Régine TIELEGUINE – C'est un étang privé.

Monsieur Olivier MORILLON – L'Etat a demandé l'abaissement de l'étang et le respect du débit réservé.

Monsieur Bernard GAULTIER – Malheureusement, depuis 20 ans rien n'est fait sur cet étang car le propriétaire ne le souhaite pas, sur d'autres étangs des actions ont pu être menées.

Vote pour le rapport annuel : unanimité.

8. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE POUR L'ORGANISATION DES COMPETENCES GE.M.A.P.I. SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Monsieur Louis MICHEL – L'étude GE.M.A.P.I. a été menée en 2016. Les 3 syndicats S.B.O.S.⁷, S.B.O.N.⁸ et SY.M.B.O.L.I.P.⁹ se sont réunis pour étudier leur rapprochement.

- S.B.O.N. a voté favorablement en février.
- S.B.O.S. : vote prévu en mai,
- SY.M.B.O.L.I.P. : vote prévu en juin.

Cette étude sera présentée aux communautés de communes. Des rencontres ont eu lieu, elles sont pour le rapprochement et le transfert de compétence, il faut revoir les questions financières plus précisément. Reste le problème des pollutions diffuses car la compétence « alimentation en eau potable » évolue en Mayenne et en Maine-et-Loire.

Lors de la prochaine C.L.E. plénière, ce dossier sera plus avancé et pourra être présenté.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Inscription des membres de la C.L.E. au groupe de travail chargé de l'élaboration du plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique
Une liste d'inscription circule dans la salle.
- Le bassin versant de l'Oudon fête la journée mondiale de l'eau ce mercredi 22 mars 2017. Egalement le 25 et le 29 mars.
Monsieur Louis MICHEL invite les membres C.L.E. à participer largement à la journée de l'eau. Les besoins primordiaux de l'homme passent par l'eau.
- Présentation du C.R.B.V. vendredi 24 mars avec visite des élus régionaux sur le bassin de l'Oudon.

⁷ Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud

⁸ Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

⁹ SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux mars à neuf heures trente, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du Jardin Public à SEGRE-EN-ANJOU BLEU sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le deux mars deux mil dix-sept par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des collectivités :</u>				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou			X
CHAMARET Richard	Conseiller municipal de Méral		X	
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier		X	
DUPRE Michel	Maire de Chazé Henry	X		
FOUCHER Hervé	Vice-président du S.B.O.N. – A pouvoir de M. LANGOUET	X X		
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné	X		
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé	X		
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon	X		
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire			X
GUIOULLIER Marcel	Président du S.I.A.E.P. du Craonnais			X
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon		X	
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique		X	
HEULIN Pierre-Marie	Maire de Châtelais	X		
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots			X
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne		X	
LECOURT Raymond	Adjoint au maire à La Roë			X
MAROL Dominique	Délégué du S.I.A.E.P. du Segréen		X	
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire	X		
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné			X
MICHEL Louis	Vice-président du SY.M.B.O.L.I.P.	X		
OREILLARD Gabriel	Maire de Nyoiseau			X
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë		X	
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RONCIN Joël	Président du S.B.O.S.	X		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon	X		
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos	X		
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X
VERON Louis	Maire de Montjean			X
<u>Collège des usagers :</u>				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations	X		
BOUTEILLER Bernard	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire	X		
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	X		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe	X		
DE PENFENTENYO Louis- Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon		X	
DE SIMIANE Michel	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53			X
GANDON Jean-Claude	Président du Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire			X
GUIOULLIER Stéphane	Représentant la Chambre d'Agriculture 53	X		
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49	X		
LEPAGE Mickaël	FRCIVAM Pays de la Loire		X	
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53	X		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E. – A pouvoir de M. LEPAGE	X X		
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne			X
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen	X		
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 49		X	
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53			X
<u>Collège de l'Etat :</u>				
	Mme la Préfète de Maine et Loire		X	
	M le Préfet de Mayenne			X
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne		X	
BELBEOC'H Philippe	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.C.S.P.P.	X		
KIENTZLER Anne	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T.	X		
MORILLON Olivier	Chef du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité	X		
MAILFERT Guillaume	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire			X
LARDEUX Jean-Yves	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T. – A pouvoir de la Préfète Maine et Loire	X X		
PEIGNER Patrick	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.			x
<u>Autres participants:</u>				
DECLÈVE Julie	Responsable unité voie navigable et milieu naturel – Conseil Départemental 44		X	
LABRUNIE Rachel	Ingénieure qualité de l'eau à la C.L.E.	X		
LAFFINEUR Marc	Député		X	
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture de Mayenne	X		
PAYEBIEN François	Sous-préfet de Segré		X	
ROBERT Alexis	S.A.G.E. Mayenne		X	
TILY Christèle	Secrétaire générale Sous-préfecture de Château Gontier		X	

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 13/31
Collège des usagers : 12/18
Collège de l'Etat : 5/10
Total : 30/59

Procès-verbal dressé le 22 mars 2017,
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,

